



Le 04/02/2010

Indemnisation à 75%, enfin une réalité !!!

Sur la paye de février, nous allons enfin voir apparaître l'indemnisation à 75% tant attendue pour les mois de mai, juin et juillet dernier. Grâce à qui ?

En grande partie grâce à FO.

Depuis le début du chômage, FO revendique, comme d'autres, une meilleure indemnisation.

FO a été le premier à demander la signature d'une convention pour une indemnisation à 75% dès que la loi l'a permis, fin avril.

Il a fallu toute notre détermination pour convaincre la Direction qui était très réticente.

Nous l'avons revendiqué par courrier, nous avons débattu vivement en réunion. Nous avons même profité de la venue d'un secrétaire fédéral FO, début mai, pour lui faire rencontrer la Direction. En effet celui-ci avait participé, au niveau national, aux diverses négociations pour la mise en place de mesures permettant de faire face aux difficultés dues à la crise (dont l'indemnisation à 75%). Il a démontré qu'il était tout à fait possible pour FPT de signer une convention.

Mais c'est surtout grâce à FO que la rétroactivité a pu se faire. Nous étions les seuls à avoir connaissance de cette possibilité.

Ça, personne ne peut le contester.

Il était, pour nous, important que les salariés puissent bénéficier de cette mesure sur les mois les plus touchés par le chômage.

Nous ne cherchons pas à nous attribuer des avancées ou des régularisations auxquelles nous n'avons pas participé, comme d'autres le font régulièrement mais simplement à rétablir des vérités.

Ce qui est sûr, c'est qu'il a fallu attendre très longtemps la validation des Directions Départementales du Travail et cela est déplorable.

Et pourtant certains déclaraient sans retenue, depuis octobre, que grâce à leurs « nombreuses » interventions et « relations politico-préfectorales », ils avaient obtenu l'indemnisation. Vous constatez aujourd'hui par vous-même ce que ces gens cherchent à faire. A vous de juger !!

En tous cas, pour FO, cette avancée n'est qu'une petite étape qui ne résout pas toutes les difficultés que rencontrent les salariés de FPT.

3 mois c'est trop peu !

C'est pourquoi, dès le CCE de décembre, nous avons demandé à la Direction la signature d'une nouvelle convention.

Nous avons renouvelé notre demande au dernier CE en précisant que pour nous, la période à prendre en compte doit démarrer en septembre 2009 et pour une durée la plus longue possible.

Car, pour FO, l'important est que le maximum de mois de chômage soient couverts par cette indemnisation à 75%.

La Direction doit entendre nos revendications.

Elle ne peut pas laisser les salariés subir le chômage.

Ce ne sont pas eux qui en sont responsables.

Cette crise est une crise du capitalisme qui « engraisse » des actionnaires et autorise des dérives boursières intolérables (dérives qui contrairement aux déclarations présidentielles sont toujours d'actualité).

Ce n'est pas aux salariés de payer la facture.